



Peut-on avoir un titre de sejour pour suivre un traitement

Par jcas, le 15/12/2008 à 21:50

Bonjour Mme/Mr Je suis en France depuis près de 1 an dans le cadre d'une demande d'asile politique parce que je faisais l'objet d'une poursuite par l'état de mon pays. En effet tout à commencer depuis 2002 lorsque une guerre socio-politique a éclater et depuis plus de 5 ans que je suis en cavale et vis dans l'ombre de la mort. Je suis rentrer en France avec un visa artistique par l'aide d'un monsieur qui a vraiment du cœur que je connaissais dans l'intention de demander une protection, mais depuis mon arrivé je ne peux pas me rendre à la préfecture car il y a trop de contrôle de police étant sans papier. Et vu que je suis dans pays ou je ne connais personne, j'ai d'abord pris des renseignements afin d'avoir une couverture en cas de maladie. Ceci dit j'ai contacter une association d'aide humanitaire qui m'ont proposé de faire quelques examens (VIH/SIDA, HÉPATITE B et C) il faut avouer que j'ai eu vraiment peur, déjà dans un pays ou je connais personne, mais j'ai fait quand même ces examens dont VIH/SIDA négatif, HÉPATITE B négatif par contre HÉPATITE C positif, le médecin m'a dit qu'un certain pourcentage de cette maladie se guérir mais suite à un long traitement. Je souhaite vraiment savoir si je peux faire une demande de titre de séjour pour suivre normalement les soins et subvenir à mes besoins. Si oui comment procéder et qui contacter? j'ai pas envie d'avoir un cancer et je veux vraiment guérir de cette maladie. Merci